



**Saint-Damase**

Fière de son histoire

## AVIS PUBLIC

### PÉRIODE DE CONSULTATION ÉCRITE SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 38-32 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

Aux personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement ci-dessus mentionné, avis public est donné de ce qui suit :

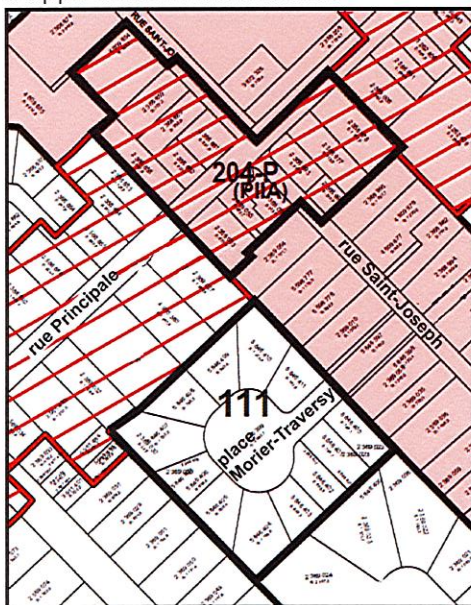
#### 1. Adoption du premier projet de règlement

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 3 novembre 2020, celui-ci a adopté, par résolution, le premier projet de règlement numéro 38-32 intitulé «*Règlement amendant le règlement de zonage afin d'autoriser les usages complémentaires à l'habitation dans la zone numéro 111 et d'apporter certaines modifications visant à bonifier l'application du règlement*»

#### 2. Objet du premier projet de règlement

L'objet de ce projet de règlement est d'autoriser les usages complémentaires à l'habitation dans la zone numéro 111 (place Morier-Traversy) ; de porter de 1,8 à 4 mètres la marge de recul avant minimale dans la zone numéro 204-P ; de préciser que les corniches font partie des ouvrages en saillie permis dans les cours avant et latérales et d'autoriser, sous certaines conditions, la présence de plus d'un bâtiment principal sur un même terrain.

Ce premier projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.



#### 3. Période de consultation écrite

Compte tenu des restrictions imposées par l'état d'urgence sanitaire, le premier projet de règlement fait l'objet d'une période de consultation écrite en remplacement de l'assemblée publique de consultation. Les personnes et les organismes qui le désirent peuvent faire parvenir leurs commentaires par écrit à l'adresse suivante :

Bureau municipal de Saint-Damase  
115, rue Saint-Étienne  
Saint-Damase (Québec) J0H 1J0

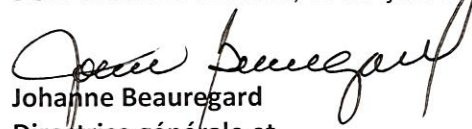
ou par courriel à l'adresse [dg@st-damase.qc.ca](mailto:dg@st-damase.qc.ca)

Les commentaires doivent être reçus au bureau municipal au plus tard le 11 décembre 2020.

#### 4. Consultation du projet de règlement

Le projet de règlement est disponible pour consultation sur le site internet de la municipalité sous l'onglet *Avis publics*. Toute personne peut également demander des informations supplémentaires quant au contenu du projet de règlement en appelant au bureau municipal au numéro (450) 797-3341.

DONNÉ à Saint-Damase, ce 25<sup>e</sup> jour du mois novembre 2020



Johanne Beauregard  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Johanne Beauregard, directrice générale et secrétaire-trésorière, de la Municipalité de Saint-Damase, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public aux deux endroits suivants :

la mairie, située au 115 rue St-Étienne Saint-Damase et au panneau des annonceurs 140 rue Principale, Saint-Damase,  
le  
25<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2020.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE VINGT-CINQUIÈME JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE 2020.



Johanne Beauregard  
Directrice générale et secrétaire-trésorière